

## FRANCOPHONIE

# Marianne Saghbini et Lou Henguelle, lauréates du 9e championnat international de débat

Convaincre le jury de la cause qu'ils défendent en employant l'art oratoire, l'éloquence, l'argumentation et la persuasion, tel est le but de cette 9e finale du championnat international de débat francophone, qui a eu lieu le 8 mars au campus de l'innovation et du sport (CIS) de l'USJ.

Lamia SFEIR DAROUNI

Deux équipes, d'une part un « gouvernement » composé d'un Premier ministre, de deux ministres et d'un secrétaire général, et de l'autre une « opposition » comportant un leader, deux députés et un secrétaire général, se sont affrontées lors de ce débat. Organisée par le service de la vie étudiante de l'Université Saint-Joseph (USJ), en partenariat avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) Moyen-Orient, et avec le soutien du Club libanais de débat, la finale du championnat international de débat francophone a réuni 10 étudiants. Parmi eux, quatre participants libanais ont pris part en présentiel à la compétition qui s'est déroulée le 8 mars à l'auditorium François Bassil du campus de l'innovation et du sport (CIS) de l'USJ. Et trois étudiants français, deux égyptiens et une suisse ont participé virtuellement, à distance, en raison des circonstances régionales. Deux heures durant, les finalistes se sont prêtés au jeu du débat, tenant en haleine le public et le jury formé de Chucris Sader, ancien président du Conseil d'État et président du jury, Christine Babikian Assaf, doyenne honoraire de la faculté des lettres et des sciences humaines de l'USJ, Jean-Noël Baléo, directeur régional de l'AUF-Moyen-Orient, Ghada Ayoub, députée au Parlement, Mathieu Heinzmann, conseiller politique de l'ambassade de Suisse pour le Liban et la Syrie et représentant de l'ambassadeur. « Ce championnat qui est un concours d'éloquence et de débat n'est en aucun cas un concours de rédaction écrite », précise Karl Makari, président du Club de débat libanais de l'USJ. « Les candidats ne peuvent donc pas lire un discours rédigé à l'avance et seront jugés pour la clarté et la justesse de l'argumentation, leur aisance orale, leur voix, leur charisme et surtout leur aptitude à convaincre le jury et à le séduire. Les sujets, souvent en lien avec l'actualité du moment, sont communiqués aux candidats seulement une heure avant le début du débat final », explique-t-il encore.

## Sécurité nationale contre vie privée

C'est « Madame le Premier ministre », jouée par une étudiante libanaise qui se lève, demande au public une minute de silence « pour rendre hommage aux victimes décédées au cours des quatre attentats des deux derniers mois » et annonce la nouvelle



Les membres du jury avec les lauréats. Photo AUF

décision de son gouvernement : « Voter une loi plaçant toutes les informations personnelles postées en ligne au service de l'État ». Le ton est donné. Elle aura six minutes de parole pour convaincre l'opposition des avantages de cette mesure provisoire, qui « mettra fin à l'état d'urgence et permettra d'assurer la sécurité des citoyens en créant un nouveau contrat social basée sur la confiance entre l'État et ses citoyens ». Son intervention comprend une minute « protégée », au début et à la fin, qui empêche l'équipe adverse de l'interrompre. La leader de l'opposition, jouée par une étudiante libanaise, se lève à son tour et contre-attaque violemment la décision du gouvernement ironisant sur le « peu d'arguments pertinents » dans les paroles de la Première ministre qui « pense que lutter contre le terrorisme au nom de la sécurité nationale passe par tout savoir sur tout le monde ». « La protection de la vie privée n'est pas seulement un droit, mais une condition absolue pour tout citoyen », martèle-t-elle fermement, mentionnant l'article 9 du code civil qui stipule que « chaque personne a droit au respect de sa vie privée ». À tour de rôle, tantôt en mode virtuel, tantôt en présentiel, les parlementaires de l'opposition, dans un jeu de ping-pong ponctué de sarcasmes et de mépris, vont contester cette loi, accusant le gouvernement d'atteintes « à la liberté d'expression et la vie privée des citoyens », et relevant « les dangers de l'exposition au piratage des masses de données stockées au même endroit ». Ils contesteront la proposition de loi, suggéreront plutôt « d'augmenter le budget du ministère de la Défense au lieu de celui du ministère de l'Intérieur », proposeront « de prendre en

considération les données biométriques que l'État possède pour lutter contre le terrorisme, plutôt que d'utiliser les données personnelles de chaque citoyen », relevant que « tous les États qui ont instauré des systèmes de surveillance étendue : Corée du nord, Chine..., des pays très avancés dans la technologie, sont tombés dans la dictature ». Les membres du gouvernement contre-attaquent, mettant en avant « l'urgence de bénéficier d'informations suffisantes avant les attentats, pour anticiper, détecter et prévenir les menaces contre la liberté et la vie des citoyens ». « Réagir après serait trop tard », lance exaspérée l'une des ministres. Et c'est la secrétaire générale de l'opposition, une étudiante française, qui conclut le débat invitant le gouvernement à « ranger les caméras de surveillance et à saisir l'opportunité de pouvoir se contredire ». « La confiance fait des merveilles, vous devez l'essayer », conclut-elle fermement.

## Et que le plus convaincant gagne !

Au bout de deux heures d'intenses débats, le jury se retire pour délibérer. Et c'est le président du Jury, Chucris Sader, qui a remis les résultats aux gagnants. Deux candidats ont reçu les félicitations du jury : Albert Najm dans son rôle de ministre, et Kahina Merabti, étudiante française, également dans le rôle d'une ministre. Mais le titre du vainqueur du championnat international de débat francophone 2024 est revenu à Marianne Saghbini dans son rôle de leader de l'opposition et l'étudiante française Lou Henguelle qui campait le rôle de secrétaire générale de l'opposition en raison de la qualité de leur éloquence et de leurs arguments.